

# CONVERTIR SON EXPLOITATION MARAICHÈRE EN BIO

## VOUS VOULEZ...

**Découvrir des techniques pour réussir votre conversion.  
Mesurer les changements techniques, agronomiques et les modifications du système de production.**

### Contenu de la formation

- ❖ Les leviers techniques utilisables en AB : Les semences, la gestion de la fertilité des sols, les rotations, la maîtrise des adventices, maladies et ravageurs
- ❖ Les fondamentaux de la bio concernant les sols : limiter le salissement – accroître la fertilité
- ❖ Les assolements et rotations, desherbage et protection des cultures, matériel, temps de travail
- ❖ Impacts technico-économiques d'un changement de pratiques culturales (conventionnel => bio)
- ❖ Les démarches obligatoires : organisme certificateur, Agence Bio, contrôle de certification, appuis financiers publics
- ❖ Définition d'un plan d'actions pour mon exploitation.

### Méthodes pédagogiques

Alternance salle et terrain.  
Visite d'exploitation.  
Réflexions, échanges et travaux de groupe.

### Intervenantes

**Rosalie DUTERTRE**, conseillère en production légumière, chambre d'agriculture des Pays de la Loire.  
**Maëlle DEPRIESTER**, conseillère en production légumière bio, chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

### Durée

2 jours + **1 visite individuelle sur votre exploitation** pour accompagner la mise en œuvre de votre plan d'action

**Horaires** : 9h30 – 17h30

### Responsable de stage

**Rosalie DUTERTRE**  
☎ 02 49 18 78 38  
[rosalie.dutertre@pl.chambagri.fr](mailto:rosalie.dutertre@pl.chambagri.fr)

**Tarif : 0 € (prise en charge par VIVEA et FEADER)**  
(voir bulletin d'inscription)

*Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du participant.*



## Faites-nous part de vos attentes.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous. Il permettra au(x) formateur(s) de mieux cerner vos attentes pour adapter la formation au plus près de vos besoins.

**1 – Quelles techniques AB pratiquez-vous sur votre exploitation ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**2 – Quelles difficultés identifiez-vous avec un passage en bio de votre exploitation ?**

.....  
.....  
.....

**3 – Avez des questions, suggestions ou attentes particulières ?**

.....  
.....  
.....

**4 – Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?**

oui     non

Si oui laquelle et quand ?

.....  
.....  
.....

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Convertir son exploitation maraichère en bio 1<sup>er</sup> et 8 mars 2019

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Commune : .....

Téléphone : \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

Portable : \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

Email : .....

Date de naissance : \_/\_/\_/\_/\_

Lieu de naissance : .....

Nom de la société : .....

### Cochez votre statut professionnel

(il détermine le tarif de la formation)

Exploitant agricole, conjoint collaborateur  
→ Tarif de la formation : **0 €** (prise en charge totale par VIVEA sous réserve d'être à jour de ses cotisations)

Salarié agricole et autres  
préciser : \_\_\_\_\_ )  
→ Tarif de la formation : **450,00 €**  
(comprenant la visite individuelle)

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription dès que possible, **le nombre de places étant limité à :**

Olga BARTHELEMY  
Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Territoire Baugeois-Vallée  
5 place de la République  
49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

[olga.barthelemy@pl.chambagri.fr](mailto:olga.barthelemy@pl.chambagri.fr)

**Avant d'envoyer votre inscription, merci de vérifier que vous avez bien complété le verso de ce bulletin d'inscription.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

**Crédit d'impôt :** si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation, soit environ **69 €/jour**.

**Aide au remplacement :** vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation. **Renseignement auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT de votre département :**

SR 44 : 02 53 46 60 51

SR 49 : 02 41 96 76 90

SR 72 : 02 43 43 68 87

SR 85 : 02 51 36 82 10

**Conditions générales :** l'inscription déclenche l'envoi d'un contrat de formation ; elle sera définitive à la réception du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire (les modalités financières seront précisées dans le contrat de formation). Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

**Annulation :** notre organisme se réserve la possibilité d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement des frais de formation sauf cas de force majeure.

Votre Chambre d'agriculture est reconnue pour la qualité de ses formations et de son conseil.



RETROUVEZ NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR  
[www.la-terre-mon-avenir.fr](http://www.la-terre-mon-avenir.fr)

**Chambre d'agriculture des  
Pays de la Loire**  
9 rue André Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS cedex 02

# LA FORMATION L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

## CONVERTIR SON EXPLOITATION MARAICHÈRE EN BIO

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019  
et  
vendredi 8 mars 2019**

**Lieu à définir  
(au plus près des inscrits)**

